

La Dépêche du Dimanche

AVEYRON ACTUALITÉS

Rodez. Des acheteurs disent ne pas avoir pu surenchérir et veulent former un recours. Le commissaire-priseur réfute l'accusation.

L'herbier vendu 15 200 € partira à l'étranger

Mis à prix à 2 000 €, l'herbier du docteur Antoine Bras, composé de 105 classeurs, a vu une enchère sur ordre à 12 500 € avant d'être vendu en un clin d'œil, également sur ordre, à 15 200 €, hier à 14 heures, à l'hôtel des ventes de Rodez. Il a été acheté par un professeur européen dont la nationalité n'a pas été communiquée. L'herbier rouergat du XIX^e siècle partira donc à l'étranger. Cette vente a provoqué la colère d'acheteurs privés dont le représentant d'un groupe pharmaceutique régional. L'un d'eux affirme avoir surenchéri mais que son geste de la main n'a pas été pris en compte par le commissaire-priseur Pascal Falabrègues. Ce que ce dernier réfute catégoriquement : « J'ai attendu au moins deux ou trois secondes. Ces gens se concentraient. Or, une fois que le mot adjudé est prononcé, il y a transfert de propriété. Il n'y a pas eu non plus de préemption de l'État alors que des représentants de muséums étaient là. C'est regrettable », précise le commissaire-priseur. « Nous avons eu plusieurs contacts étrangers après une grande couverture médiatique annonçant la vente. C'est dommage que



L'acquéreur serait un professeur européen. Photo DDM.

L'on ne conserve pas cet herbier en France car, en ces temps de changements climatiques, il permettrait de comparer l'évolution botanique en Rouergue », souligne Catherine Gil, qui a découvert l'herbier chez un particulier aveyronnais. Déjà au cœur d'une polémique sur sa propriété, revendiquée par la société des Amis de Villefranche-de-Rouergue, l'herbier

sible au public, car il fait partie d'un patrimoine commun. C'est pourquoi nous avons fait appel à un grand laboratoire, afin de trouver des fonds », affirme Christian Bernard, auteur de « L'Aveyron en fleurs ».

L'OFFRE DU CONSEIL GÉNÉRAL INFÉRIEURE

De son côté, Gilles Thébaud, de l'université de Clermont-Ferrand, qui a expertisé l'herbier, est aussi atterré : « C'est regrettable que cet herbier ne soit pas accessible à la communauté scientifique, aux professeurs et étudiants ». Jean Delmas, directeur des archives départementales, avait été mandaté par le conseil général pour acquérir l'herbier, dans la limite d'un plafond financier qu'il n'a pas souhaité révéler : « De toute manière, il était dépassé par la dernière enchère. Pour la préemption, il ne suffit pas de préempter, faut-il aussi avoir les crédits. J'ai tout de même un regret pour ce patrimoine rouergat qui se perd ».

Perdu à jamais ? Pas si sûr, car l'acquéreur ferait lui-même partie de la communauté scientifique. Laissera-t-il un libre accès aux chercheurs et au grand public ?

B.-H. Saint-Paul

EN BREF

Roussennac : fermeture de la chasse au lièvre

Les chasseurs de Roussennac ont constaté une forte baisse des prélèvements de lièvre sur la commune. Lors d'une récente réunion, ils ont donc décidé à une forte majorité de clore ce plan de chasse. En clair, de ne plus tuer de lièvres sur la commune, depuis le 12 novembre. Ils expliquent qu'« une chasse raisonnable ne peut que limiter les prélèvements pour limiter la prospérité de l'espèce ».



Quel développement potentiel pour les entreprises locales ?
Comment être informé des marchés en cours ?
Comment mettre toutes les chances de son côté ?

LES INTERVENANTS

Daniel DORVILLE, président de la Chambre des Métiers de FODEZ
Jean-Pierre SERVANT, Président de la Fédération du Bâtiment 12
Olivier MIRANDA, directeur des Affaires Juridiques de la Mairie de FODEZ et Président National de l'Association des Juristes des Collectivités Territoriales.

Bernard BLADIN, Directeur Equipements et Logistique Chambre de Commerce et d'Industrie de FODEZ, en charge des marchés publics.

Pascal DANTY, directeur général de Secteur Public
Roselyne FRIES, Directrice des Annonces Classées « La Dépêche du Midi »

Chambre de Commerce et d'Industrie de RODEZ,
Amphithéâtre rez-de-chaussée.

À partir de 9 h 30.

LADOPHORE et SECTEUR PUBLIC

en partenariat avec



Du 17 au 20 novembre 2008

-10%

sur votre chariot à partir de 50€ d'achat*

*REMISE EN BON D'ACHAT VALABLE SUR LE RAYON JOUETS DU 01 AU 06/12/08

Jouets : nous vous remboursons 10 fois la différence si vous trouvez moins cher ailleurs**

**VOIR RÈGLEMENT À L'ACCUEIL DU MAGASIN

LE DRIVE-IN
HYPER U



La carte U : le moyen d'en faire plus pour vous !

HYPER U

les nouveaux commerçants



Avenue de Toulouse - 05 65 65 15 30 - VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Retrouvez nos infos locales sur notre site www.hyperu-villefranchederouergue.com

